

L'administration de l'Ecole, cette inconnue, n'en peut plus !

Les personnels administratifs sont dans l'action : jeudi 13 janvier avec les enseignants et tous les personnels, vendredi 14 janvier aux côtés des chefs d'établissement contre l'article de la loi 3DS qui initie un mouvement de désengagement de l'Etat dans l'administration de l'Ecole au profit des collectivités locales.

Pourtant on aurait bien du mal à trouver trace, parmi nos grands médias, ne serait-ce qu'un seul mot sur leur sort.

Invisibles, les personnels administratifs ne sont pas aveugles : adjoints administratifs, secrétaires administratifs, attachés, titulaires et contractuels, chacun et chacune à leurs postes et fonctions, en établissements, en académies et dans les ministères, ils voient bien tout ce qu'ils déploient déjà et ce qu'ils vont devoir déployer comme efforts pour répondre aux légitimes revendications, aux avancées obtenues par les personnels en général et les enseignants en particulier, mais également aux conditions de vie des élèves et étudiants, que ce soit à l'éducation nationale, la jeunesse et les sports, l'enseignement supérieur.

Ainsi, suite aux annonces du Premier ministre et du ministre du 13 janvier au soir, qui va gérer les moyens nouveaux sans nouveaux moyens ? Les personnels administratifs dont personne ne parle.

Nous sommes dans le ministère des paradoxes.

En effet, notre ministre a eu le mérite :

- De reconnaître à plusieurs reprises que son ministère était sous-administré ;
- D'en tirer de premières conséquences avec la mise en œuvre d'un plan massif de revalorisation concrétisé dans un « relevé de décisions » négocié par A&I-UNSA dans le cadre d'un dialogue social nourri et continu depuis janvier 2020.

Mais a-t-il pu ou a-t-il voulu en tirer toutes les conséquences ? Malheureusement non !

En tout l'administration de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports aura perdu plusieurs milliers de postes en 15 ans. En 2022 elle perd à nouveau des moyens, puisqu'il n'y a pas de créations - hors SNU mais ce ne sont pas des moyens administratifs- toutes les montées d'effectifs et ouvertures d'établissements étant effectuées à moyen constants par de cyniques et méprisants redéploiements .

Pour une administration soumise à un rythme accéléré de réformes -une tous les 6 mois à absorber en moyenne- alors même que le ministre reconnaît lui-même qu'elle n'en a pas les moyens, ça fait beaucoup !

A cela s'ajoute, et c'est grave, le fait que le ministre semble parfois mal obéi par ses représentants et représentantes dans les académies dans un contexte de déconcentration qui se traduit parfois par une certaine volonté d'autonomie : nous en voulons pour preuve le mécontentement généré ici et là par la mise en œuvre locale du plan de rattrapage indemnitaire pourtant important de 2021 : c'est un comble ! Il est indispensable que ces errements inadmissibles ne se reproduisent pas en 2022. **A&I-UNSA demande une impulsion forte du ministre sur ses rectrices et recteurs.**

Le 4 janvier 2022, nous écrivions dans un courrier au ministre : « il serait d'un redoutable paradoxe que cette politique indemnitaire, incontestablement porteuse d'améliorations significatives, en vienne à creuser les inégalités existantes. »

Reconnaissance de la sous-administration mais manque de moyens humains entraînant des conditions de travail dégradées, politique indemnitaire favorable mais mal mise en œuvre : sans réponses politiques fortes et appropriées de la part de l'Etat au-delà du seul ministère dans un contexte social difficile et à quelques mois d'une élection majeure, **les paradoxes risquent de devenir très rapidement explosifs.**